

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 mars 2015

Présents: Marcel STENGEL, Catherine DETTLING, Alain SALY, Caroline BUCHEL, Paul MORGENTHALER, Elly KILHOFFER, Cédric SALI, Isabelle JEANMOUGIN, Bruno KISTER, Odile BLAES

Absente : Pascal HEINTZ

Point 1 : ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la communauté de communes/SIVOM/SIVU

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Point 2 : FLEURISSEMENT 2015 – PLANNING DES ARROSAGES 2015 – TONTE DANS LA COMMUNE

Prendre contact avec l'entreprise BLIND de Maennolstheim pour un devis concernant le fleurissement de la commune et une visite avec les membres du conseil municipal pour le choix des fleurs à prendre.
Le point arrosage est à reporter pour manque d'information.

Concernant le programme de tonte pour 2015, le groupe d'entraide a fait une proposition qui a été validée par le conseil municipal pour un montant de 2.030,- € Net et 8 passages pour la saison.

Nettoyage de printemps programmé le 23/03 à 8 h 30 – RDV à l'église

Point 3 : TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION EXTERIEURE DE LA SALLE DES FETES

Un nouveau devis a été fait par M. ADAM, architecte pour un rajout et modification du bardage.

Le coût estimé est de :

- 94.900,00 € (HT) matériel et travaux
- 9.400,00€ (HT) la maîtrise d'œuvre.
- 500,-€ H.T. CSPPS
- des dépenses imprévues de l'ordre de 3.000,- € H.T.

La durée des travaux est estimée à 5 mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à décider de faire réaliser l'extension de la salle des Fêtes ainsi que la rénovation extérieure celle-ci et de confier la maîtrise d'œuvre à M. ADAM. Le contrat de maîtrise d'œuvre devra être fait en ce sens.

Sollicite le Conseil Général, la Région, la Communauté des Communes ainsi que la réserve Parlementaire pour les subventions

S'engage à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune.

Autorise le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à ces dotations.

Point 4 : PERMANENCE ELECTIONS DEPARTEMENTALES

HORAIRES	22/03/2015	29/03/2015
De 8 h 00 à 10 h 30	- Isabelle JEANMOUGIN - Odile BLAES - Pascal HEINTZ	- Elly KILHOFFER - Paul MORGENTHALER - Isabelle JEANMOUGIN
De 10 h 30 à 13 h 00	- Alain SALY - Catherine DETTLING - Elly KILHOFFER	- Alain SALY - Odile BLAES - Catherine DETTLING
De 13 h 00 à 15 h 30	- Paul MORGENTHALER - Caroline BUCHEL - Marcel STENGEL	- Caroline BUCHEL - Marcel STENGEL - Pascal HEINTZ
De 15 h 30 à 18 h 00	- Bruno KISTER - Cédric SALI - Marcel STENGEL	- Bruno KISTER - Cédric SALI - Marcel STENGEL
